

MAIRIE DE TURGON

16350 TURGON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU VINGT SIX MAI

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
9	9	9

Date de la convocation

21/05/2005

Date d'affichage

26/05/2005

Objet de la délibération

ZONAGE
D'ASSAINISSEMENT
APPROBATION DU
ZONAGE
D'ASSAINISSEMENT

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le

15 JUIN 2005

et publication ou notification

du 04/04/2005

Maire



Robert LASSIER

Signature et cachet

L'an deux mille CINQ

et le 26/05/2005

à 20

heures, 30

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence

de Monsieur LASSIER Robert

Présents : LASSIER Robert, DESVERGNES Dominique, DESPORT Daniel
FRADIN Raymonde, DUBOIS Yves, VOLKER Jean COTTENÇON
MARTIN Régis PAGNOUX Moise

Absents :

Secrétaire(s) de séance : VOLKER Jean

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application de l'article

L 2224-10 du Code Général de Collectivités Territoriales, les communes doivent

délimiter après enquête publique:

- les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte

des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation

de l'ensemble des eaux collectées,

-les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont seulement tenues,

afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs

d'assainissement et, si elles le décident, leur entretien.

Monsieur le Maire rappelle qu'à cette fin, par délibération en date du

12-juillet-1996 -le Conseil Municipal a décidé de faire réaliser une étude préalable

à l'établissement du zonage d'assainissement de la commune. A l'issue de cette

étude et par délibération en date du 14- octobre-2004, le Conseil Municipal

s'est prononcé favorablement sur le projet de délimitation du zonage

réglementaire précité et a décidé de sa mise à l'enquête publique.

MAIRIE DE TURGON

16350 TURGON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (Suite)

République Française

Monsieur le Maire rappelle que l'enquete publique a eu lieu du 15-mai-2005 au 15-Avril -2005 en mairie de TURGON,

et informe le Conseil Municipal "qu'aucune observation n'a été formulée " lors de l'enquete publique.

Après lecture du rapport et des conclusions du Commissaire Enqueteur, le Conseil Municipal, après en avoir

délibéré:

-APPROUVE le zonage d'assainissement tel qu'il est défini par la notice explicative justifiant la délimitation des zonages d'assainissement et par le plan ci-annexés.

-DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération et signer toutes pièces s'y rapportant,

et notamment l'arrêté municipal rendant publique la délimitation du zonage d'assainissement sur le territoire

de la commune de TURGON.

Maire



Robert LASSIER

Signature et cachet